

→ Envoyez et consultez vos Lettres de Voiture en direct sur Internet !

Fret SNCF innove et met à votre disposition un nouveau service gratuit pour simplifier l'envoi de la Lettre de Voiture : e-LV.

Ce service vous permet d'envoyer et d'éditer les Lettres de Voiture (ou Lettres Wagon) de façon informatisée grâce à une interface de remise électronique des Lettres de Voiture sur Internet.

e-LV contribue à améliorer nos échanges par son accès facile et sa rapidité.



► Utilisez la e-LV, vous avez tout à y gagner !

Rapidité

- Vous ne vous déplacez plus en gare pour remettre vos documents de transport.
- Vous accédez à votre service en ligne, 24h/24, à partir de n'importe quel poste, avec un identifiant unique.

Simplicité et souplesse

- Vous êtes guidé dans votre saisie par des bulles informatives, listes déroulantes...
- Vous pouvez utiliser un modèle de LV déjà pré-rempli et le compléter selon vos envois.
- Vous disposez, d'un formulaire de saisie unique accessible sur Internet, pour tous les trafics nationaux et internationaux.

Fiabilité optimale

- Vos e-LV sont sécurisées : vous seul et les personnes que vous habilitiez avez accès aux informations de votre e-LV.
- Vous bénéficiez d'une lecture plus sûre : un traitement de texte clair et lisible remplace l'écriture manuelle, évitant les éventuelles erreurs d'interprétation.
- Avec e-LV, vous pouvez aussi consulter les récépissés en ligne à tout moment.

Economie

- Les imprimantes dédiées à vos Lettres de Voiture deviennent standards et moins chères (disparition des imprimantes à picots).

e-LV, la Lettre de Voiture électronique

Comment faire pour envoyer votre Lettre de Voiture ?

Vous souhaitez bénéficier du service e-LV ! Rien de plus simple :

- Remplissez avec votre interlocuteur commercial habituel le formulaire d'habilitation e-LV.
- Vous recevrez ensuite votre code d'accès et votre mot de passe personnels.
- Remplissez alors les champs de saisie obligatoires : un guide d'utilisation est également en ligne sur le site.

Il ne vous reste plus qu'à envoyer votre e-LV. Elle sera stockée dans la base de données Fret SNCF pendant 6 mois et vous pourrez la consulter à tout moment.

Quand pouvez-vous utiliser la e-LV ?

Vous pouvez dès maintenant contacter votre interlocuteur commercial habituel pour découvrir et accéder à ce service.

Vous avez besoin d'information supplémentaire ?

- **Pour tous renseignements** relatifs à e-LV, n'hésitez pas à contacter

Du lundi au samedi de 8h00 à 20h00

Tél : 01 53 25 73 99

Fax : 01 53 25 58 75

Mail : elv.adv@sncf.fr

- **En cas d'incident technique**, contactez

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

Tél : 01 48 13 92 00 (ou 10)

Fax : 01 48 13 91 80

Mail : hotline.eservices@sncf.fr

Recherche
Création
Modification
Récapitulé
Téléchargement
Déconnexion

Création d'une Lettre de Voiture

Création libre ← LV France ou Export
Lettre de Voiture à partir d'un modèle ← Pour vos flux réguliers
Lettre de Voiture à partir d'une Lettre de Voiture ← Pour vos flux occasionnels

Recherche de vos LV par type de trafic

Recherche géographique de vos LV

Pour vos flux réguliers
Pour vos flux occasionnels

France Conventional CIM
Export Combis CUV

Gare expéditeur: Code
Lieu expéditeur: Code
Gare destinataire: Code

Modèle à partir d'une Lettre de Voiture
Modèle à partir d'un modèle

Valider

RAPPEL

La Convention relative aux Transports Internationaux Ferroviaires (COTIF) datant du 9 mai 1980 a été révisée en 1999 par les 42 Etats membres de l'organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires. Son application est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006 pour s'adapter aux exigences européennes de libéralisation des transports ferroviaires, et modifiant également la Lettre de Voiture.

La COTIF 99 précise également les conditions d'acheminement des wagons vides en tant que moyen de transport, avec un nouveau document d'accompagnement : la Lettre Wagon.

La nouvelle Lettre de Voiture devient la preuve de l'existence du contrat de transport.

Les contrats de trafics France sont uniformisés selon le modèle international (cf nos Conditions Générales de Vente CGVT) : désormais la Lettre de Voiture remplace la Lettre de Voiture Internationale (LVI) et le contrat de transport en national.